



COMMUNIQUÉ

Suite aux instructions du **Président de la République, Chef de l'Etat**, lues le mercredi 18 mars par le **Premier Ministre, Chef du Gouvernement**, les établissements de tourisme et loisirs suivants sont fermés sur toute l'étendue du territoire national à compter de ce jeudi 19 mars 2020.

Il s'agit des :

- Bars- dancings
- Boîtes de nuit (night clubs)
- Établissements communément appelés VIP et Caves.

Ces mesures de fermeture sont valables pour une durée de 30 jours, renouvelables en cas de besoin.

Elles s'ajoutent aux fermetures déjà décrétées le 16 mars et jusqu'à nouvel ordre des :

- Salles de jeux
- Salles de spectacles
- Cinémas
- Restaurants de plein air.

Des contrôles seront effectués pour veiller à la stricte application de ces mesures, certes douloureuses pour les propriétaires et employés de ces établissements, mais hélas rendues indispensables dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19.

Dans ce combat commun pour la santé de nos populations, je sais pouvoir compter sur le sens du civisme et de la responsabilité des acteurs du secteur des Tourisme et des Loisirs en République du Congo.